



PLU

Plan Local d'Urbanisme

5.1

REGLEMENT GRAPHIQUE
- Plan général -



Document arrêté en Conseil Municipal le 13 décembre 2018



Légende

- Contours de zones
- Alignements bâtis à préserver
- Marge de recul inconstructible de la sallemouille (5m)
- Marge de recul inconstructible de fond de parcelle (15m)
- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés
- Lisières de massifs boisés de plus de 100 hectares (50m)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151.19 du code de l'urbanisme
- Enveloppe prescriptive du PPRI de l'Orge et de la sallemouille
- Mares à préserver au titre de l'article L151.23 du code de l'urbanisme
- Enveloppe de zone humide avérée

Les zones urbaines

- UA** Centre traditionnel autour de la Route de Chartres
- UAa** Secteur d'habitat continu du Clos du Village
- UAb** Site à projet du centre-bourg
- UB** Secteurs pavillonnaires
- UBa** Secteurs pavillonnaires issus de la ZAC de Brionne
- UH** Hameaux traditionnels
- UHa** Site à projet de la Gruerie
- UI** Activités économiques sur la zone de Montvrosin
- UIa** Activités économiques sur la zone de Belleville
- UIb** Activités économiques sur la zone des Trois Quartiers
- UL** Equipements publics d'intérêt collectif

Les zones de développement futur

- AUC** Site à projet de la Peuplerie

Les zones agricoles et naturelles

- A** Espaces agricoles
- A*** STECAL en milieu agricole
- N** Espaces naturels et forestiers

N° de référence	Destination	Superficie	Zonage au PLU	Bénéficiaire	Localisation
1	Amenagement et sécurisation de la route de Frituise	2 870 m²	UB et A	Département de l'Essonne	Le long de la route de Frituise, en sortie de bourg.
2	Extension du cimetière	1 500 m²	UL	Commune	Dans le prolongement du cimetière actuel.
3	Amenagement pour élargissement d'une installation collective	130 m²	UL	Commune	Dans le centre-bourg, en bordure du foyer communal.
4	Sécurisation du carrefour entre les rues de la Vacheresse et de Mouregard	55 m²	A	Commune	Entre les hameaux de la Vacheresse et de Mouregard.
5	Amenagement de la rue de la Vacheresse en entrée de hameau	290 m²	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
6	Sécurisation du carrefour entre les rues de la Vacheresse et de Chert	1 670 m²	A	Commune	Hameau de la Vacheresse.
7	Amenagement, stationnements et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gf	350 m²	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaugondran).
8	Amenagement, stationnements et accès des transports en commun dans les espaces naturels et de transition entre Gometz et Gf	775 m²	UH	Commune	Le long de la route de la Gruerie (Vaugondran).
9	Amenagement d'une voie douce	1 770 m²	UH et A	Commune	Le long de la route de Beaudreville.

Echelle : 1 : 5000e

